



Visite royales aux Carrières du Hainaut

Le jeudi 9 mars au matin, le Roi Philippe et la Reine Mathilde ont rendu visite aux Carrières du Hainaut. Au cours de cette visite, le Couple Royal a porté une attention particulière à la manière dont l'entreprise associe ses activités industrielles à la gestion de la biodiversité.

Visite royale aux Carrières du Hainaut

Le Roi Philippe et la Reine Mathilde visitent chaque année un certain nombre de provinces belges, et le 9 mars, c'était au tour de la province du Hainaut. Les monarques ont fait leur première halte de la journée aux Carrières du Hainaut. Christophe Huyghebaert, son Administrateur délégué, a fait découvrir le site au Couple Royal.

« Plus que toute autre industrie, les Carrières du Hainaut ont une relation très étroite avec les écosystèmes et l'environnement. Lors de la visite, nous avons montré au Couple Royal notre façon de gérer cela », explique Christophe Huyghebaert. « L'objectif principal est de tirer parti des milieux d'accueil créés dans notre carrière par les activités minières. Les mares et les talus constituent un milieu de vie et de reproduction idéal pour les espèces menacées », explique Laura Lemineur, ingénieur des mines. « Lors de la visite, il était clair que ce sujet est absolument cher au Couple Royal, car le Roi et la Reine ont été extrêmement intéressés tout au long de la visite », ajoute Christophe Huyghebaert.

Grand honneur

Le Roi Philippe et la Reine Mathilde ont été reçus aux Carrières du Hainaut par le Gouverneur provincial Tommy Leclercq, la Bourgemestre de Soignies Fabienne

Winckler et Christophe Huyghebaert, Administrateur délégué, Max Vermorken, Président du conseil d'administration et Emmanuel Maes, Administrateur. Laura Lemineur a commenté la gestion durable de l'entreprise.

La pierre bleue

Après 50 minutes, la visite de l'entreprise est clôturée. Lors des adieux, le Couple Royal a signé le livre d'or et a également reçu un souvenir de sa visite. Les sculptures ont été réalisées par les tailleurs de pierre de la carrière à partir de la pierre bleue provenant de la carrière. « C'était un honneur de pouvoir créer ce souvenir pour notre famille royale. Je ne suis pas prêt de l'oublier », David Deleuze, tailleur de pierre.

L'article est disponible via le lien suivant :

<https://www.carrieresduhainaut.com/fr/news/visite-royales-aux-carrieres-du-hainaut>



CARRIERES DU HAINAUT

Du nouveau pour YESWEPLANT !

Saviez-vous que la plantation de haies est compatible avec l'activité extractive ? Dans le cadre de ses actions en faveur de la biodiversité, Fediex soutient la campagne YESWEPLANT. En plus de la brochure technique et de la formation à la plantation, Fediex vous informe des nouveautés de la campagne !



La charte « Végétal d'Ici »

Comme expliqué dans la brochure relative à la plantation de haies en carrière, il ne suffit pas d'aligner quelques arbustes pour former une haie. En effet, pour qu'une haie remplisse au mieux ses fonctions, il faut procéder à un choix attentif des espèces en fonction de sa localisation, de sa structure et des fonctions que l'on souhaite lui donner.

Mais attention, au sein d'une espèce, il existe une grande variabilité génétique en fonction de la provenance du plant. Il est donc important de sélectionner des plants d'origine locale, afin qu'ils soient bien adaptés au contexte géographique.

C'est pourquoi, la Région Wallonne a lancé la charte « Végétal d'Ici », qui vise à identifier les producteurs de plants qui développent une production issue de semences récoltées localement. En plus de vous assurer une meilleure qualité des plants, cela permet de valoriser le savoir-faire des pépiniéristes locaux et de réduire l'empreinte écologique de la production.

Pour plus d'informations, consultez :

<https://yesweplant.wallonie.be/home/actualites/actualites/charte--vegetal-dici---la-garantie-dune-production-locale-et-durable-despeces-indigenes-de-haies-et-darbres.html>

Mutualisation des entretiens

Afin de faciliter l'entretien des haies et de valoriser les produits de taille, la Région Wallonne a lancé un appel à projet visant la mutualisation des tailles de haies. En effet, celle-ci permettra aux six entreprises lauréates de l'appel à projets de collecter un volume de produits de taille permettant une revalorisation au sein de diverses filières : plaquettes pour chaudières à biomasse, litière pour animaux, paillage pour plantations, etc. Les lauréats s'engagent également à respecter les périodes de nidification et à utiliser le matériel adapté à une taille respectueuse de l'arbre.

Pour la société qui contracte ce service, les principaux avantages sont le gain de temps et l'absence d'investissement dans des outils de taille parfois coûteux. Ce service sera cofinancé par les services publics et le bénéficiaire durant les 3 premières années, avec un financement de la Région Wallonne couvrant 50% à 70 % du coût du service.

En pratique, il faut se mettre en contact avec l'entreprise lauréate la plus proche pour savoir comment vous pouvez bénéficier de ce service. Pour découvrir les lauréats de l'appel à projets, consultez :

<https://yesweplant.wallonie.be/home/actualites/actualites/entretien-des-haies-et-valorisation-des-produits-de-taille--nouvelles-aides-en-vue.html>

Ça bouge dans les carrières Fediex !

Après avoir planté 1590 arbres et arbustes en 2022, la carrière de Tellier-des-prés continue ses plantations de haies avec 990 plants supplémentaires ! Sagrex et Pierre bleue belge contribuent ainsi au renforcement du maillage écologique en Wallonie, à l'aide d'essences locales telles que le sureau, le charme, le noisetier ou l'érable sycomore.



Quels sont les avantages de ces essences pour la biodiversité ?

- Le noisetier a une floraison précoce, ce qui permet aux pollinisateurs de butiner dès le début du printemps. Par ailleurs, les noisettes sont très appréciées des petits rongeurs.
- Le sureau fleurit également précocement. Ses fruits sont très appréciés des oiseaux.
- Le charme garde ses feuilles en hiver, ce qui permet à de nombreux oiseaux d'y trouver refuge. Sa floraison suit celle du noisetier et du sureau, ce qui permet d'assurer une continuité des ressources au cours de la saison.



D'autres carrières se lancent dans la plantation de haies. C'est par exemple le cas de la carrière « Les Petons » qui s'était engagée à planter 590 m de haies, lors des 80 ans de Fediex.

Et vous, envie de contribuer au renforcement du maillage écologique ? Retrouvez nos conseils adaptés aux carrières dans la brochure suivante :

<https://www.fediex.be/upload/brochure-plantation-haies-en-carriere-fediex-z5jjpu.pdf>





E. CROOY

Les carrières et les sites de grand intérêt biologique (SGIB)

De plus en plus de carrières, notamment celles qui ont participé au Life in Quarries, sont intégrées à l'inventaire SGIB. Une belle reconnaissance du travail des carriers ... qui s'accompagne toutefois de complications.

Qu'est-ce qu'un SGIB ?

La nature ne s'arrête pas aux portes des réserves naturelles. Partant de ce constat, de nombreux scientifiques et naturalistes ont inventorié et documenté les habitats wallons qui jouissent d'un bel état de conservation ou regroupent des associations d'espèces remarquables, même en dehors des réserves naturelles. L'inventaire des SGIB, ou sites de grand intérêt biologique, a pour but de réunir au sein d'une même couche cartographique ces sites d'intérêt qui ne font pas l'objet d'une protection. L'objectif était d'identifier les zones où les projets étaient susceptibles de poser problème, si on ne prenait pas en compte leur patrimoine biologique dès leur élaboration.

Comment se structurent les données SGIB ?

Dans les années 90, un premier travail de synthèse a été réalisé afin de consigner les données descriptives des différents sites au sein d'une fiche descriptive pour chaque site. Depuis, divers travaux d'actualisation des bases de données ont été effectués. L'inventaire est constitué d'une couche cartographique, qui définit le périmètre des SGIB sur base de la carte d'occupation des sols. Cette couche contient également la subdivision des SGIB en ses différents habitats. Enfin, une fiche descriptive standard reprend les observations d'espèces et d'habitats, les objectifs de conservation, les descriptions physiques et biologiques, les éventuelles menaces pour la conservation, etc. Les inventaires trop anciens ou incomplets ne sont pas directement repris dans la base de données SGIB.

Comment est défini un SGIB ?

Absolument tout le monde peut introduire une demande de classification d'un site, sur base de la présence d'une espèce ou d'un habitat rare ou menacé.

Ce sont principalement les espèces dont l'habitat est protégé par la Loi sur la conservation de la nature (LCN) qui sont visées.

Concernant les oiseaux, seuls ceux repris dans la liste rouge des oiseaux menacés en Wallonie sont pris en compte. Pour introduire la demande, il faut compléter un formulaire en ligne, analysé par le DEMNA.



Pourquoi certaines carrières sont-elles des SGIB ?

De 1998 à 2007, diverses conventions entre la Région Wallonne et la Faculté des sciences agronomiques de Gembloux ont été conclues, afin d'inventorier la diversité biologique des carrières. Durant cette période, plus de 5000 carrières et anciennes carrières ont fait l'objet d'un inventaire et près de 10% d'entre elles ont été classées SGIB. Entre 2006 et 2007, une étude a porté sur l'actualisation des inventaires pour 141 carrières. Suite à cette actualisation, 29% des sites étudiés ont été exclus de l'inventaire SGIB en raison de la perte d'intérêt biologique du site. Les principaux facteurs de cette perte de biodiversité sont d'ordre naturel : le boisement et l'embroussaillage spontanés. Les facteurs humains sont le comblement, la réaffectation à des usages non favorables à la biodiversité, la pression anthropique (déchets, fréquentation, etc), et en toute dernière position... la reprise de l'activité extractive. L'étude de l'évolution des SGIB conclut très clairement que la repousse spontanée de la couverture végétale est bien plus dommageable pour la biodiversité que ne l'est la reprise de l'activité extractive, même si celle-ci peut également avoir un impact négatif en l'absence d'un plan de gestion qui intègre la biodiversité.



E. CROOY

SGIB et Industrie extractive. Quelle cohabitation ? Quelles perspectives ?

Les SGIB correspondent à une description biologique et n'ont pas vocation à définir le statut juridique d'un site.

Or, certains règlements utilisent le statut SGIB d'un site pour y imposer de nouvelles contraintes. Un outil supposé servir d'information dans un but d'inclusion du patrimoine naturel devient source d'interdictions. C'est par exemple le cas pour l'implantation de panneaux photovoltaïques, qui serait interdite dans les SGIB alors qu'elle est en principe autorisée dans les zones de développement économique.

S'il est vrai que le patrimoine biologique doit être pris en compte, l'application de règles uniformes à l'ensemble des SGIB est questionnable.

Premièrement, l'inventaire peut correspondre à plusieurs réalités biologiques différentes selon les espèces et habitats en présence. Il n'y a donc pas beaucoup de sens à appliquer des règles qui ne tiennent pas compte de la réalité biologique du site concerné. De même, si la présence d'une seule espèce rare suffit à classer un site comme SGIB, une certaine proportionnalité devrait être mise en œuvre dans la définition des règles.

Pour reprendre l'exemple cité plus haut, il serait pertinent de se demander quelles espèces et quels habitats

seraient impactés par l'implantation photovoltaïque et à partir de quelle surface ou densité de panneaux l'intégrité biologique du site serait détériorée. Enfin, à l'heure où les enjeux écologiques sont nombreux, il paraît paradoxal d'opposer sans nuance la préservation de la biodiversité et la réduction des émissions de CO₂. Trouver une fenêtre de compatibilité entre ces enjeux semble préférable.

On trouve un autre exemple de ces nouvelles contraintes dans le cadre des études d'orientation sur le sol, dont un des éléments générateurs peut être une demande de permis, où le Guide de référence pour l'étude d'orientation (GREO) offre la faculté de limiter le type d'usage, dans ce qui est qualifié de milieux « indirectement liés à la LCN (notamment les sites SGIB) », aux terres de type I alors que le Décret Sols réserve ce même type d'usage naturel (terres de type I) aux seuls « terrains qui bénéficient d'un statut de protection au sens de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature (LCN 1973) en ce compris les sites Natura 2000 ». Nulle évocation donc de sites qui seraient « indirectement liés à la LCN ». Une approche trop restrictive de cette disposition pourrait priver de nombreuses carrières de possibilités de réaménagement au moyen de terres de type III, usage qui correspond pourtant à l'activité d'extraction. On notera par ailleurs l'absence de statut juridique pour la notion de « milieux indirectement liés à la LCN ».

Gestion dynamique de la biodiversité : pas qu'une affaire de carrières !

La nature n'est pas figée dans le temps. Les écosystèmes sont soumis à des perturbations dont divers organismes vivants peuvent tirer profit. Par exemple, un éboulement va créer un milieu rocheux dit « pionnier », auquel une certaine biodiversité sera associée. Ce milieu pionnier évoluera ensuite pour devenir un milieu plus stable, associé à d'autres êtres vivants.



E. CROOY

Si les milieux pionniers sont suffisamment connectés spatialement, les espèces des milieux pionniers peuvent migrer à mesure que le milieu se referme. C'est sur ce principe que se base la gestion dynamique mise en place dans les carrières du Life in Quarries. Lorsqu'un habitat pionnier tend à disparaître, deux solutions s'offrent au gestionnaire. Soit il en crée un similaire à une distance que les espèces peuvent facilement franchir et suffisamment à l'avance pour que les espèces migrent, soit il recrée une perturbation pour entretenir le caractère pionnier du milieu.

Les différents stades de végétation qui se succèdent après le stade pionnier peuvent également être entretenus grâce à différents types de perturbations comme la fauche ou le broutage par des herbivores. C'est ce qui est mis en place dans les prairies de fauche et les pelouses pâturées.

Dans le cadre d'une interview donnée à L'Echo, Grégory Mahy, professeur à Gembloux Agro-Bio Tech, explique comment ce concept de gestion dynamique peut être utilisé dans les villes. En effet, de nombreux acteurs du monde immobilier tentent d'éviter que la biodiversité des milieux temporaires colonise les terrains à bâtir, de peur que cela freine les projets de construction. Une solution serait de fixer dans les plans d'affectation du sol un pourcentage minimal de la superficie urbaine consacré aux infrastructures brunes (c'est-à-dire les friches industrielles et les sites industriels délaissés). Associé à une politique de gestion dynamique, ce pourcentage d'infrastructures brunes permettrait d'accueillir les espèces des milieux temporaires.

L'interview, qui a pour sujet principal l'éventuelle réaffectation d'une friche bruxelloise (la friche Josa

phat), aborde également la stratégie de densification urbaine en vue de lutter contre l'étalement urbain. Pour le professeur Mahy, cette stratégie est un échec.

D'une part, la densification en ville n'est jamais associée à la restauration d'un milieu naturel à la campagne. La campagne wallonne est un désert écologique en raison de l'agriculture intensive qui y est menée.

D'autre part, les villes sont des grandes consommatrices d'énergie et de matériaux. Au-delà d'un certain seuil de population, elles ne sont plus en mesure de supporter leurs propres besoins. Elles consomment donc des ressources produites ailleurs, ce qui correspond à une délocalisation de l'impact. Mis à part les impacts écologiques d'une telle délocalisation, cela représente une perte d'autonomie et de résilience pour les populations urbaines.

Le professeur ne prône évidemment pas la construction de villas quatre façades à la campagne mais bien une densification des noyaux ruraux à des échelles territoriales moyennes. Selon lui, cela permettrait de redéployer des noyaux auto-suffisants en matériaux, en énergie et en nourriture. Mais pour cela, il faut pouvoir renforcer l'offre en services de ces noyaux ruraux pour réduire l'attractivité qu'ont par défaut les plus grandes villes.

Envie de lire l'interview complète de Grégory Mahy ? C'est par ici :

<https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/bruxelles/gregory-mahy-il-faut-une-politique-de-gestion-dynamique-de-la-biodiversite/10456254.html>